



LE LABORATOIRE DES TERRITOIRES

RÉSIDENCES D'ARCHITECTES 2015

La Basse-Normandie, région à dominante rurale, est à la fois constellée de villes moyennes comme Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Lisieux, Flers ou encore Granville qui constituent avec Caen, la capitale régionale, l'armature urbaine du territoire, mais reste aussi fortement émaillée de petites villes ou de bourgs ruraux. Ainsi avec ses 17 589 km², la Basse-Normandie couvre 3,2% du territoire métropolitain et abrite 3% de la population française. Elle compte seulement 14 villes de plus de 10 000 habitants et 2/3 des communes rassemblent moins de 500 habitants.

Depuis le début des années 2000, les villes-centres des grandes aires urbaines enregistrent une baisse de leur population alors que leurs périphéries connaissent un essor démographique. Cette réalité territoriale a généré des dynamiques de périurbanisation et de rurbanisation. Aujourd'hui, ce phénomène se poursuit, voire s'intensifie, car la pression foncière, le prix de l'immobilier, le besoin d'espace, le mythe de la maison à la campagne poussent les citadins à s'installer sur des espaces de plus en plus éloignés, étirant et intensifiant leurs déplacements.

Les territoires ruraux deviennent de plus en plus composites tant par leurs formes que par leurs architectures, leurs usages, leurs pratiques et leurs habitants, ce qui amène à les interroger, à les repenser, à les relire et peut-être à les réimaginer.

Les territoires urbains, par effet miroir, vivent aussi de grandes mutations. La ville-centre se vide au profit de territoires péri-urbains voire ruraux. Les quartiers considérés comme zones urbaines sensibles ou territoires prioritaires souffrent de leurs formes urbaines et architecturales devenues inadaptées, ce qui enclenche de forts processus de ségrégations sociales et géographiques. La politique volontariste du programme national de rénovation urbaine pour les quartiers bénéficiaires, ou les projets de développements territoriaux engagés directement par les collectivités locales pour les quartiers non concernés par le programme, n'ont aujourd'hui pas toujours

atteint leurs objectifs. La mixité sociale, le fonctionnement des quartiers, leur intégration aux dynamiques d'agglomération ou la réduction des écarts restent encore à travailler.

Les architectes et professionnels de la ville conscients de ces phénomènes mènent chacun à leur échelle des actions de sensibilisation. Qu'en est-il de ces espaces en milieu rural ou en milieu urbain ? Comment faire émerger leurs spécificités avec leurs atouts et leurs faiblesses ? Comment révéler aux habitants des aspects « trop connus » ou méconnus de leur environnement ?

La réappropriation des espaces ruraux ou urbains par ceux qui y vivent passe par une lecture sensible, une re-découverte des lieux, du patrimoine existant, des paysages et une prise de conscience de la responsabilité des habitants quant aux territoires qu'ils occupent, modèlent, cultivent...

Afin de questionner le territoire et de l'activer avec des outils originaux réalisés par des professionnels, la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie a mis en place des résidences d'architectes au sein d'établissements d'enseignement agricole en 2010, puis dans des communes rurales. En 2014, une première résidence d'architectes est accueillies en milieu urbain à Caen dans le quartier du Chemin Vert. Le bilan, largement positif de ces résidences, premières expériences en Basse-Normandie comme sur le plan national, amène à poursuivre ce dispositif en 2015.

Cette année, la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie propose d'accueillir deux nouvelles résidences d'architectes :

- en milieu rural à **La Ferrière-aux-Étangs** (Orne)
- en milieu urbain dans le **quartier Turfaudière-Mermoz** à **Avranches** (Manche).



La halte en mouvement | avril 2015

Atelier MaDe, Matthieu Blin, architecte, et Antoine Derrien, paysagiste DPLG, en résidence à Crèvecœur-en-Auge (Calvados)

Le Laboratoire rural | mars 2013

Simon Durand et Camille Delaunay, architectes, en résidence à Trévières (Calvados)

LA RÉSIDENCE D'ARCHITECTES

LE DISPOSITIF

La résidence d'architectes est un projet culturel, participatif et créatif, en faveur des habitants et des usagers des territoires ruraux ou urbains proposé par la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie (MABN) depuis 2010.

Elle repose sur la pleine disponibilité durant 6 semaines d'un binôme composé de deux architectes ou d'un architecte mandataire, et d'un autre professionnel, urbaniste, paysagiste, designer ou tout autre créateur (à la condition que le binôme sache clairement justifier de la qualité et de la vertu de son association sur l'objectif à atteindre).

Elle a pour vocation de créer les conditions d'une expérience originale, d'une rencontre entre des professionnels et des populations sur un territoire donné. La résidence ne se confond nullement avec un travail de conception d'un projet architectural ou urbain.

La résidence d'architecte a pour objectifs :

- de favoriser et permettre la rencontre et les échanges entre un architecte (et son binôme) et les populations, de susciter de la convivialité,
- de permettre aux habitants et aux usagers d'un territoire d'avoir un autre regard sur le patrimoine dont ils sont dépositaires et de prendre conscience des pratiques culturelles qui y sont associées,
- d'inciter à un questionnement sur les modes de vie, l'usage des lieux, sur les paysages et leur fabrication afin de permettre à chacun de se réapproprier ce qu'il est, ce dont il a hérité, ce qu'il va transmettre, et de se projeter et s'impliquer dans son territoire,
- de développer l'esprit critique, et pour cela, de donner des clés de lecture,
- de proposer aux professionnels des temps de réflexion, de recherche et d'expérimentation hors agence.

LE DÉROULEMENT DE LA RÉSIDENCE

Pendant 6 semaines, un architecte, mandataire, et son binôme sont immergés dans un territoire. La MABN les accompagne avec le soutien des partenaires qui les accueillent tout au long de la résidence.

Dans un premier temps (3 semaines), le binôme réalise une analyse architecturale, urbaine et paysagère du territoire qu'il enrichit en travaillant avec les habitants et les partenaires locaux. Cette lecture du territoire permet de révéler aux populations des formes méconnues de leur patrimoine, des pratiques et des usages qui s'y rapportent ou encore les questionne sur ses formes d'appropriation et sur sa transmission.

Dans un second temps (3 semaines), le binôme travaille à la création et à la réalisation d'outils et de supports de restitution de leur travail. Les formes conventionnelles de représentation de l'architecture, souvent peu adaptées au grand public, sont à proscrire ou à très peu utiliser. Des formes différentes sont à imaginer et à développer : installation, micro-architecture, mobilier, rencontres, photographies, textes, films, productions plastiques, parcours... Les habitants doivent suivre ce travail et participer à sa réalisation avec le binôme.

Tout au long de la résidence, le binôme s'attache à partager la démarche en cours avec les populations afin de nourrir ses travaux et permettre à tous d'entrer dans une attitude d'écoute, de redécouverte du territoire et de ceux qui y vivent. Il associe également les habitants à la réalisation des productions et à la préparation de la restitution finale. Un programme de rendez-vous, sous diverses formes : rencontres, ateliers, balades, parcours, visites, chantiers ouverts, est à mettre en place ainsi qu'un blog dédié.

Au terme de la résidence, la lecture du territoire est présentée à l'aide des outils et supports conçus spécialement par le binôme. Ce temps fort est le moment privilégié de restitution et de valorisation de la démarche. Une attention particulière est portée à l'accompagnement de ces productions afin de permettre au public (habitants, scolaires, jeune public, élus, professionnels, résidents secondaires) de se les approprier, d'échanger et de croiser leur regard sur le territoire avec celui du binôme.

Lors du mois de l'architecture contemporaine en Normandie en mars 2016, le binôme, les partenaires et la MABN programment un temps fort de valorisation de la démarche. Enfin tout au long de l'année, la MABN valorise ce dispositif lors de conférences, séminaires, expositions, et via la presse locale, nationale, son site internet et les réseaux sociaux.

LES RÉSIDENCES | 2010 - 2015

Crèvecœur-en-Auge (Calvados) - 2014
Matthieu Blin, architecte, et Antoine Derrien, paysagiste DPLG, atelier MaDe
madeincrevecoeur.wordpress.com

Chef-du-Pont (Manche) - 2014
Fanny Bulliot, diplômée d'Etat en architecture, et Marie Casasola, designer d'espaces
residence-cdp.weebly.com

Caen (Calvados) - 2014
Aurore Wasner et Emilie Queney, architectes et designers d'espace, collectif Hopscotch
larchishowduchemintvert.wordpress.com

Sainteny (Manche) - 2013
Elise Girodano, architecte, et carine Ravaud, scénographe
lesbruitsquicourent.tumblr.com

Trévières (Calvados) - 2012
Simon Durand, Camille Delaunay, architectes
laboratoire-rural.tumblr.com

Mortain (Manche) - 2012
Collectif Etc - collectifetc.com
directmortain.tumblr.com

Ceton (Orne) - 2011
Chrystel Moreau, Manuel Battle, architectes, Christophe Trianneau-Carrere, musicien, Malou Eon, metteur en scène
bureau d'intervention sur le paysage
bipbook.com

Graignes-Mesnil-Angot (Manche) - 2011
Simon Deprez, Eléonore Latattut, architectes
études territoriales curieuses
etc-projects.eu

École d'horticulture de St-Gabriel-Brécy (Calvados) - 2010
Marie-Pierre Bernard, architecte, Sophie Popot, urbaniste

Lycée agricole de Sées (Orne) - 2010
Rémy Claden, Marion Josserand, architectes
josserandmarion.com/residence-d-architecte-dans-un-lycee-agricole

Retrouvez le dispositif des résidences d'architectes et les expériences menées en Basse-Normandie de 2010 à 2015 : maisonarchitecture-bn.fr



Point de fuite | mars 2015

Fanny Bulliot, diplômée d'Etat en architecture,
et Marie Casasola, designer d'espaces,
en résidence à Chef-du-Pont (Manche)

LES RÉSIDENCES | 2015

LES TERRITOIRES DE RÉSIDENCE 2015

Les résidences d'architectes 2015 seront accueillies par :

- **La Ferrière-aux-Etangs**, commune rurale de la Communauté d'agglomération du Pays de Flers (Orne),
- le **quartier Turfaudière-Mermoz à Avranches**, ville de la Communauté de communes Avranches - Mont-Saint-Michel (Manche).

LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Habitants et usagers des territoires : grand public (adultes, jeunes, enfants), scolaires, associations, élus, professionnels du territoire.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Les collectivités et les structures locales mettent à disposition un local de travail et un logement pour le binôme en résidence et proposent une possibilité de restauration pour le midi.

La MABN prend en charge la rémunération du binôme sous forme d'une indemnité de résidence et d'un budget de production.

LES PARTENAIRES DES RÉSIDENCES 2015

Les résidences d'architectes sont soutenues par la direction des affaires culturelles de Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie, à La Ferrière-aux-Etangs, par la commune, la Communauté d'agglomération du Pays de Flers, et à Avranches par la ville, la Communauté de communes Avranches - Mont-Saint-Michel, l'ACSé et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Contrat de ville 2015.

LE CALENDRIER 2015-2016

Appel à candidature : mi-juillet 2015

Retour des dossiers : **vendredi 4 septembre 2015**

Jurys de sélection :

- mercredi 16 septembre 2015 (pré-sélection sur dossier)

- **mercredi 30 septembre 2015** (entretien)

Déroulement de la résidence des architectes d'une durée de 6 semaines décomposées en

- 1 semaine (immersion, premiers contacts)
- 2 semaines (lecture du territoire, ateliers)
- 3 semaines (conception et réalisation des outils et supports de restitution, ateliers, restitution)

réparties ainsi

- pour La Ferrière-aux-Etangs : de janvier à avril 2016
- pour Avranches : de novembre 2015 à avril 2016

Pour les deux résidences, une valorisation est programmée dans le cadre du mois de l'architecture contemporaine en Normandie en mars 2016 et la restitution finale au plus tard en avril 2016.



APPEL À CANDIDATURE

LE LABORATOIRE DES TERRITOIRES

RÉSIDENCES D'ARCHITECTES 2015

UN BINÔME PLURIDISCIPLINAIRE

L'appel à candidature est ouvert :

- aux architectes exerçant à titre libéral, salarié d'un confrère, ou en disponibilité momentanée,
- aux jeunes diplômés d'une école d'architecture.

L'architecte, mandataire, devra être accompagné d'un architecte ou d'un professionnel d'une autre discipline (paysagiste, designer, artiste, graphiste...) et former ainsi un binôme.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Dans un premier temps, un jury de professionnels se réunira le mercredi 16 septembre 2015 pour présélectionner les 4 meilleurs dossiers.

Dans un second temps, les 4 équipes présélectionnées seront convoquées le **mercredi 30 septembre 2015** pour un entretien avec le jury.

Les résultats sont annoncés par courrier aux candidats.

Le jury sera sensible à :

- la qualité architecturale et/ou artistique des références proposées (projets, réalisations et/ou projets d'étude),
- l'intérêt pour les démarches expérimentales de conception, la pédagogie et la communication,
- la capacité à mettre en oeuvre des démarches dites de «développement durable», intégrant les enjeux écologiques, sociaux et culturels du milieu d'intervention tout au long de l'élaboration du projet,
- la capacité à mener des démarches participatives et pédagogiques, à impliquer les populations et à les intégrer au projet,
- la capacité à travailler en équipe de façon transversale,
- la qualité graphique de présentation des contenus.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature complétée, datée et signée,
- une lettre de motivation précisant l'intérêt pour le travail en résidence (A4 recto),
- une note présentant votre approche de l'architecture et du métier (A4 recto),
- un curriculum vitae du mandataire et du professionnel avec lequel il forme un binôme,
- un dossier de références (projets, réalisations et/ou projets d'étude) précisant à chaque fois le rôle des candidats dans les projets présentés,
- une copie du diplôme d'architecte pour les candidats non inscrits à l'Ordre des Architectes.

L'ensemble du dossier est à adresser impérativement au plus tard **vendredi 4 septembre 2015**

en deux exemplaires, une version papier et une version électronique, aux adresses suivantes :

- par voie postale :

RÉSIDENCES D'ARCHITECTES 2015

Maison de l'Architecture de Basse-Normandie
5 place Saint-Martin
14000 Caen

- par voie électronique: **contact@maisonarchitecture-bn.fr**

Le dossier de références est à envoyer en un seul fichier pdf (taille maximum acceptée 5 Mo).
Merci d'indiquer votre nom sur ces dossiers.

Le dossier peut être enrichi d'un DVD ou d'un CD si besoin.

Les dossiers incomplets, ne respectant pas les consignes ou reçus hors délai ne sont pas pris en compte.



Les bruits qui courent | avril 2014
Elise Giordano, architecte, et Carine Ravaud, scénographe,
en résidence à Sainteny (Manche)

De l'or entre les barres | avril 2014
Collectif Hopschtsch,
Aurore Wasner et Emilie Queney, architectes et designers d'espaces,
en résidence dans le quartier du Chemin Vert à Caen (Calvados)

LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE RÉSIDENCE

Pour mener à bien son travail de résidence, l'architecte, mandataire, recevra :

- une indemnité de résidence d'un montant de 10 000 € TTC. Elle est versée sur facture ou note d'honoraires. Elle comprend les frais de déplacement. Cette somme est versée à l'architecte, mandataire, pour l'ensemble du binôme.

- un budget de production d'un montant limité alloué uniquement sur justificatifs, Wavec l'accord préalable de la MABN, pour la conception et la réalisation des outils et supports de restitution dans le cadre exclusif de la résidence.

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'architecte, mandataire, de la MABN, et des partenaires accueillant la résidence, est signée au début de la résidence.

Le binôme retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel (voiture, vélo). Les frais de déplacement sont à sa charge.

Chacun des sites met gracieusement un logement et un local de travail à disposition du binôme en résidence, et propose une possibilité de restauration pour le déjeuner.

RÉSIDENTIE I LA FERRIERE-AUX-ETANGS

local de travail : mise à disposition d'une petite salle indépendante attenante à la mairie en centre-bourg
hébergement : mise à disposition d'un gîte rural
restauration : possibilité de déjeuner au restaurant scolaire ou à la maison de retraite

RÉSIDENTIE I QUARTIER TURFAUDIERE-MERMOZ - AVRANCHES

atelier : mise à disposition d'un local dans le quartier
hébergement : mise à disposition d'un gîte ou d'un logement meublé
restauration : possibilité de déjeuner au restaurant scolaire



FICHE DE CANDIDATURE

RÉSIDENCES D'ARCHITECTES 2015

PRÉSENTATION DE L'ARCHITECTE - OU DIPLÔMÉ EN ARCHITECTURE - MANDATAIRE

Nom / Prénom:

Adresse complète:

.....

Tél: Fax:

E-mail:

Site internet:

Date d'obtention du diplôme d'architecte:

Ecole d'architecture:

ACCOMPAGNÉ DE

Nom: Prénom:

Profession:

Adresse complète :

.....

Tél: Fax:

E-mail:

Site internet:

Je, soussigné(e)..... (nom, prénom du mandataire), architecte ou diplômé(e) en architecture*, m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à, le.....
(signature)



**Exposition Résidences d'architectes, laboratoire des territoires,
5 ans de résidences d'architectes en Basse-Normandie** | mars 2015
mois de l'architecture contemporaine en Normandie,
Abbaye-aux Dames, Caen

Conférence Résidences d'architectes | octobre 2014
24 heures d'architecture,
Friche de la Belle de mai, Marseille



LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DE BASSE-NORMANDIE

Créée en 1982, la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie (MABN), association loi 1901, a pour objectif la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère auprès de tous les publics. Elle fait partie du réseau des maisons de l'architecture.

Elle organise :

- le mois de l'architecture contemporaine en Normandie au mois de mars chaque année avec la Maison de l'Architecture de Haute-Normandie,
- des résidences d'architectes,
- le minicitylab - ateliers urbains jeune public, et s'affirme aujourd'hui dans le paysage culturel régional bas-normand comme la structure culturelle de référence dédiée à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage en Basse-Normandie, et une plateforme pour les professionnels et le grand public, favorisant les échanges et les rencontres.

Depuis 2010, la MABN assure la coordination et la mise en œuvre des résidences d'architectes. A ce titre, elle fixe les objectifs, les modalités de mise en œuvre de la résidence, organise le jury de sélection des binômes, et coordonne le projet avec l'ensemble des partenaires institutionnels, collectivités locales, et structures culturelles impliquées. Elle organise la valorisation du projet à l'échelle régionale et nationale.

La MABN a pour mission de mobiliser les acteurs locaux de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement durable, de la politique de la ville ainsi que les structures culturelles autour des résidences d'architectes, action transversale et innovante unique en France.

CONTACT

maison de l'architecture de Basse-Normandie
5 place Saint-Martin
14000 Caen
02 31 24 06 81
contact@maisonarchitecture-bn.fr
maisonarchitecture-bn.fr



Nathalie Lemarchand, codirectrice, ethnologue
Elisabeth Taudière, codirectrice, architecte